



CONFÉRENCE NATIONALE

L'architecture législative

L'édification par les mots

Les 10 et 11 septembre 2012

**Centre des congrès d'Ottawa
55, promenade Colonel By
Ottawa**



INSTITUT CANADIEN
D'ADMINISTRATION
DE LA JUSTICE

L'Institut canadien d'administration de la justice participe à l'avancement et à l'amélioration de l'administration de la justice en desservant la communauté spécialisée en rédaction juridique. Il organise des conférences sur la rédaction juridique qui sont une source de perfectionnement pour les spécialistes de la rédaction législative de tout le Canada.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

L'architecture législative L'édification par les mots

Les 10 et 11 septembre 2012
Centre des congrès d'Ottawa

POUR S'INSCRIRE

Prière de remplir et de retourner le présent formulaire avec votre paiement:

Institut canadien d'administration de la justice
Faculté de droit, Université de Montréal C.P. 6128, Succ.
Centre-ville, 3101, chemin de la Tour, pièce A-3421
Montréal (Québec) H3C 3J7

Tél.: 514-343-6157 Téléc.: 514-343-6296
Courriel: ciaj@ciaj-icaj.ca <http://www.ciaj-icaj.ca>

Nom : _____ Prénom : _____

Titre qui figurera sur le porte-nom : _____

Organisme : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Courriel : _____

Téléphone : _____ Téléc. : _____

Je parle le français l'anglais les deux

(Les services d'interprétation simultanée sont offerts pendant toute la conférence)

FRAIS D'INSCRIPTION

695 \$ pour les membres de l'ICAJ **795 \$** pour les non-membres
(Déjeuners, réception et matériel distribué à la conférence compris)

Restrictions alimentaires?

Lesquelles? _____

Paiement

Chèque MasterCard Visa AmEx Facture

No. de carte _____ Date d'expiration _____

Signature _____

HÉBERGEMENT : Un nombre limité de chambres a été réservé à l'Hôtel Westin Ottawa, 11, promenade Colonel By, Ottawa (Ontario) K1N 9H4
Tél: 1-866-716-8102 ou 613-560-7000, Téléc: 613-234-5396 www.westin.com/ottawa à 199 \$ pour une ou deux personnes (taxes en sus). Les participants sont priés de faire leurs propres réservations avant le 13 août 2012 pour se prévaloir de ce tarif.

FRAIS D'ANNULATION : Les demandes d'annulation doivent être adressées par écrit à l'ICAJ au plus tard sept (7) jours avant la tenue de l'événement. Des frais d'annulation de 50 \$ seront perçus pour toute demande d'annulation reçue en temps utile. Dans les autres cas, les frais d'inscription ne sont pas remboursables, mais un participant substitut peut être désigné.

L'ICAJ collabore également avec des partenaires clés, tels l'Association des conseillers parlementaires au Canada, l'Association des conseillers législatifs au Canada, ainsi que d'autres associations professionnelles œuvrant dans des domaines connexes.

Êtes-vous membre de l'Institut canadien d'administration de la justice?

Devenez-le maintenant!

Catégories de membres et cotisations

Membre individuel **150 \$**

Les membres en exercice ont accès à toute la documentation disponible sur le site web de l'ICAJ.

Membre retraité/e **75 \$**

Les membres honoraires ont les mêmes privilèges que les membres individuels

Membre étudiant(e) **10 \$**

Les membres inscrits comme étudiants à temps plein ont les mêmes privilèges que les membres individuels.

Donateur **155 \$ +**

Plutôt que d'adhérer comme membre, vous pouvez faire un don. Vous obtenez alors un reçu d'impôt pour don charitable (No. d'enregistrement 10686 1529 RR 0001).

Les donateurs, les membres individuels, les retraité(e)s et les étudiant(e)s reçoivent notre bulletin périodique.

Membre institutionnel

Le statut de membre institutionnel est offert aux entreprises, cabinets d'avocats, organismes gouvernementaux, organismes administratifs, facultés et autres organisations

(Voir le site web de l'ICAJ sous *Comment devenir membre* à www.ciaj-icaj.ca.)

Je veux devenir membre

Oui Non

(voir la catégorie cochée ci-haut)

La cotisation est comprise dans les frais d'inscription

Oui Non (facturer svp)

Pour en savoir plus sur l'ICAJ, sur les avantages de votre adhésion et comment vous pouvez vous investir dans l'Institut, communiquer avec nous en personne ou visiter notre site à <http://www.ciaj-icaj.ca>.



La conférence est organisée par le comité de rédaction législative de l'ICAJ présidé par Me Judith Keating, c.r., sous-ministre de la Justice et sous-procureure générale du Nouveau-Brunswick et John Mark Keyes, premier conseiller législatif du Canada. La conférence porte sur la structure générale des systèmes législatifs ainsi que la corrélation entre les différents textes législatifs et les autres textes de réglementation, y compris la réforme réglementaire et la révision des lois.

Sont également au programme la mise à jour de la jurisprudence en matière législative, l'impact des normes internationales d'accessibilité sur la publication des lois, des ateliers pratiques sur les questions déontologiques auxquelles font face les conseillers législatifs, la rédaction des dispositions autorisant la prise des textes législatifs délégués et celles régissant l'entrée en vigueur des lois.

Comité organisateur

Judith Keating, c.r., (présidente)	Laura Hopkins
Mark Audcent	John Mark Keyes
Pierre Charbonneau	Barbara Kincaid
Richard Denis	Peter Pagano, c.r.
Janet Erasmus, c.r.	Michel Patrice
Philippe Hallée	Mark Spakowski

LE LUNDI 10 SEPTEMBRE

8 h 30	INSCRIPTION
9 h 00	MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA CONFÉRENCE

Coprésidents de la conférence

Janet Erasmus, avocate-conseil, Bureau des conseillers législatifs (Colombie-Britannique), Victoria (C.-B.)

Pierre Charbonneau, rédacteur législatif, Ministère de la Justice du Québec, Québec (Qc)

9 h 15	ALLOCUTION D'OUVERTURE
	RÉINVENTER LA MÉTHODE LÉGISLATIVE DE L'ÉTAT MODERNE
<i>Introduction</i>	Laura Hopkins , avocate-conseil, Bureau des conseillers législatifs (Ontario), Toronto (Ont.)
<i>Conférencier</i>	Edward Rubin , professeur de droit et de science politique, Faculté de droit, Université Vanderbilt, Nashville, TN (ÉU)

10 h 15	PAUSE-RÉSEAUTAGE
---------	-------------------------

10 h 45

L'ÉCHAFFAUDAGE LÉGISLATIF - 1 CONCEPTION DE BASE DES TEXTES LÉGISLATIFS – LOIS, RÈGLEMENTS, RÈGLES, PRINCIPES ET DISCRÉTION

On abordera les choix fondamentaux à faire lors de la conception de schèmes législatifs. Il sera question de leur contenu et de ce qui ira dans les règlements, de la portée des exigences - générales ou spécifiques -, et du niveau de discrétion qu'ont les fonctionnaires qui administrent ces textes ou qui en contrôlent l'application. Ces choix ont une incidence sur la rédaction des textes législatifs et soulèvent plusieurs questions dont celles de la primauté du droit et d'autres, plus pratiques, sur l'administration et le contrôle d'application.

Modérateur **Mark Spakowski**, premier conseiller législatif de l'Ontario, Toronto (Ont.)

Panélistes **Cristie Ford**, professeure, Faculté de droit, Université de la Colombie-Britannique, Vancouver (C.-B.)

Rodney Fehr, conseiller législatif, Bureau des conseillers législatifs (Colombie-Britannique), Victoria (C.-B.)

12 h 00	DÉJEUNER-RÉSEAUTAGE
---------	----------------------------

13 h 30

L'ÉCHAFFAUDAGE LÉGISLATIF - 2 CONCEPTION NOVATRICE - NOUVELLES TENDANCES DANS LE CHOIX DES OUTILS D'INTERVENTION

L'approche traditionnelle - soit l'élaboration de lois et de règlements - ne permet plus aux autorités de faire face aux pressions du monde moderne. Bien que le règlement ait été érigé en panacée pour réduire le fardeau législatif (en y versant tous les détails pratiques de la loi), l'élaboration des orientations, telle qu'on la connaît, et le processus réglementaire ne suffisent plus à satisfaire aux attentes d'un monde informatisé de plus en plus complexe et en évolution constante. Le panel débattrra de la tendance à recourir à des outils tels l'incorporation par renvoi et les textes quasi-législatifs (para-législatifs), ainsi que des avantages et des défis de tels outils

Modérateur **Philippe Hallée**, premier conseiller législatif adjoint, Ministère de la Justice du Canada, Ottawa (Ont.)

Panélistes **Jacqueline Kuehl**, avocate-conseil, Ministère de la Justice du Canada, Ottawa (Ont.)

Dianne Flood, commissaire pour la réglementation des enseignants, Victoria (C.-B.)

14 h 45	PAUSE-RÉSEAUTAGE
---------	-------------------------

15 h 15

ATELIERS

1) Dispositions habilitantes en matière de législation déléguée

Seront abordées des questions relatives aux dispositions habilitantes, plus particulièrement celles ayant pour effet de modifier la loi habilitante. La discussion portera notamment sur les dispositions d'exemption et les habilitations générales ainsi que sur les expressions liées aux dispositions habilitantes, telles « conformément aux règlements » et « sous réserve des règlements ».

Animateur pour la séance en français

Bernard Auger, avocat général, Ministère de la Justice du Canada, Ottawa (Ont.)

Animateur pour la séance en anglais

Peter Pagano, c.r., premier conseiller législatif de l'Alberta, Edmonton (Alb.)

2) Le rédacteur législatif face à la déontologie

Seront abordées diverses questions de déontologie qui se posent au rédacteur législatif, notamment la nature et la qualité de ses services, le devoir de confidentialité et le conflit d'intérêts. Les discussions en atelier porteront sur des cas concrets permettant de mettre en relief ces questions.

Animateur pour la séance en français

Louis Sormany, secrétaire adjoint à l'éthique et à la législation, Ministère du Conseil exécutif du Québec, Québec (Qc)

Animateur pour la séance en anglais

Mark Audcent, légiste et conseiller parlementaire, Sénat du Canada, Ottawa (Ont.)

17 h 30

RÉCEPTION À LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE MARDI 11 SEPTEMBRE

9 h 00

MISE À JOUR DE LA JURIPRUDENCE EN MATIÈRE LÉGISLATIVE

Présentation

Ruth Sullivan, conseillère législative, Ministère de la Justice du Canada, Ottawa (Ont.)

9 h 15

LES COMPOSANTES VISUELLES DES LOIS ET LEUR ACCESSIBILITÉ EN LIGNE

Cette séance sera consacrée aux normes et à la technologie existantes qui rendent les sites web accessibles aux personnes non voyantes. La technologie fonctionne bien avec du contenu écrit, il n'en va pas de même du contenu visuel tel des cartes, graphiques et images inclus parfois dans les lois et les règlements. Ce type de contenu doit être lu à haute voix par des lecteurs d'écran électroniques et s'accompagner des textes explicatifs. Les conférenciers décriront la technologie, les normes élaborées et leur mise en œuvre pratique en se reportant au site web de Justice Canada.

Modératrice

Ruth Sullivan, conseillère législative, Ministère de la Justice du Canada, Ottawa (Ont.)

Conférenciers

David MacDonald, président, CanAdapt Solutions Inc., Ottawa (Ont.)

Ted Glas, conseiller législatif, Ministère de la Justice du Canada, Ottawa (Ont.)

10 h 15

PAUSE-RÉSEAUTAGE

10 h 45

DÉCAPER LES RÈGLEMENTS: Réforme de la réglementation

La réforme de la réglementation est toujours d'actualité. Elle s'étend des processus d'allègement du fardeau réglementaire aux travaux de révision pour supprimer les règlements inutiles et lourds. Le panel examinera ces mesures et leurs impacts sur la rédaction législative.

Modérateur

Peter Pagano, c.r., premier conseiller législatif de l'Alberta, Edmonton (Alb.)

Panélistes

Roger Scott-Douglas, secrétaire adjoint, Priorités et planification, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, Ottawa (Ont.)

Alan Nymark, associé, Institut de la réglementation et de la gouvernance, et ancien sous-ministre, Ottawa (Ont.)

12 h 00

DÉJEUNER-RÉSEAUTAGE

12 h 45

ATELIER

Droit transitoire en transition

Cet atelier examinera l'évolution récente du droit transitoire canadien, particulièrement par rapport à la présomption à l'encontre de l'effet rétroactif de la loi et de l'effet de la législation déclaratoire. Seront abordés quand les provisions transitoires sont appropriées à l'aide d'une série de mises en situation.

Animatrice

Ruth Sullivan, conseillère législative, Ministère de la Justice du Canada, Ottawa (Ont.)

13 h 30

DÉCAPER LE CORPUS LÉGISLATIF

Le Canada et les provinces peuvent se targuer d'avoir élagué le recueil des lois (de façon plus ou moins régulière) par des révisions générales des lois d'intérêt public. Ces révisions sont-elles devenues impossibles, du moins en pratique?

Parmi les outils modernes de mise à jour et d'entretien du Recueil des lois, on trouve des lois autorisant la révision des lois (sur une échelle globale ou restreinte), la mise à jour des renvois, la correction d'erreurs et les protocoles d'abrogation automatique des lois non promulguées. Les panélistes discuteront de leur efficacité quant au maintien de la cohérence du recueil des lois.

Introduction

Judith Keating, sous-ministre de la Justice et sous-procureure générale du Nouveau-Brunswick, Fredericton (N.-B.)

Panélistes

Kimberly A. Poffenroth, sous-procureure générale adjointe par intérim, Justice et Consommation (Nouveau-Brunswick), Fredericton (N.-B.)

Tamara Kuzyk, conseillère législative, Bureau des conseillers législatifs (Ontario), Toronto (Ont.)

John Mark Keyes, premier conseiller législatif du Canada, Ministère de la Justice du Canada, Ottawa (Ont.)

14 h 45

PAUSE-RÉSEAUTAGE

15 h 15

ATELIERS

1) Les dispositions d'entrée en vigueur : leur rédaction et leur mise en œuvre

Les rôles respectifs de la sanction et de l'entrée en vigueur de la loi, les modes d'entrée en vigueur. Les difficultés de l'entrée en vigueur parcellaire ou par étapes, le pouvoir du gouvernement de ne jamais mettre la loi en vigueur. Voilà certains des sujets qui seront abordés à cet atelier, sujets que tout rédacteur devrait maîtriser s'il entend livrer le texte législatif voulu.

Animateur pour la séance en français

Richard Tremblay, professeur en légistique, Université Laval, Québec, (Qc).

Animatrice pour la séance en anglais

Patricia Pledge, avocate-conseil, Ministère de la Justice du Canada, Ottawa (Ont.)

2) Le rédacteur législatif face à la déontologie

Seront abordées diverses questions de déontologie qui se posent au rédacteur législatif, notamment la nature et la qualité de ses services, le devoir de confidentialité et le conflit d'intérêts. Les discussions en atelier porteront sur des cas concrets permettant de mettre en relief ces questions.

Animateur pour la séance en français

Louis Sormany, secrétaire adjoint à l'éthique et à la législation, Ministère du Conseil exécutif du Québec, Québec (Qc)

Animateur pour la séance en anglais

Mark Audcent, légiste et conseiller parlementaire, Sénat du Canada, Ottawa (Ont.)

16 h 30

CLÔTURE DE LA CONFÉRENCE

Coprésidents de la conférence

Janet Erasmus, c.r., avocate-conseil, Bureau des conseillers législatifs (Colombie-Britannique), Victoria (C.-B.)

Pierre Charbonneau, rédacteur législatif, Ministère de la Justice du Québec, Québec (Qc)